

6.2 LES THEMES SPECIFIQUES

Ils n'intéressent que des régions, des zones AEP ou des localités dans chaque zone .
Ces thèmes sont puisés dans l'enquête socio économique, comme il a été précisé ultérieurement ou dans l'étape préparatoire de la sensibilisation: ils sont structurés et intégrés dans les programmes de sensibilisation par passage.

Parmi les besoins spécifiques, on peut citer :

- le résidu sec
- les sources alternatives permanentes susceptibles de concurrencer le système AEP
- les conflits familiaux et inter-communautaires
- les problèmes d'hygiène.

7. LES PROCEDURES DE LA SENSIBILISATION

L'acheminement logique des différentes phases de la sensibilisation est le suivant :

7.1 L'IDENTIFICATION

Au commencement, il faudrait identifier les besoins spécifiques en sensibilisation à partir des questionnaires de l'enquête individuelle et des entretiens semi-directifs (étape de l'enquête socio-économique ou de la phase préparatoire de la sensibilisation).

Un module devrait être élaboré à partir des résultats de l'enquête menée, qui pourra être intitulé : besoins exprimés ou ressentis en sensibilisation.

Ce module, s'il est disponible, sera transmis aux sociologues sensibilisateurs, comme élément des termes de référence, incluant, en outre, les thèmes généraux de la sensibilisation. S'il n'est pas disponible, il doit être élaboré par les sociologues sensibilisateurs, comme prélude à l'action de sensibilisation.

7.2 LE PLAN D'ACTION

Les sociologues sensibilisateurs sont appelés à établir un plan d'action incluant :

7.2.1 *Un programme de sensibilisation*

Structuré et adapté à la situation de chaque AEP et éventuellement de chaque localité ou groupe de localités, incluant les thèmes généraux et les thèmes spécifiques.

7.2.2 *Un planning détaillé*

Exprimant la durée impartie à chaque communauté (Zone AEP) et éventuellement à chaque type de réunions et groupe de bénéficiaires.

7.2.3 *Des matériaux didactiques*

Ils seront utilisés pour dynamiser la sensibilisation et devront comprendre au moins tous les matériaux disponibles qui servent actuellement à la promotion des AIC. (Guide de formation des usagers et matériel IEC développé par la DGGR).

Mais en général, il est utile dans la mesure du possible de visualiser la sensibilisation en écrivant au feutre sur du papier ou à la craie sur un tableau, si la majorité des participants est instruite, d'introduire des photos ou des enregistrements sur cassettes audio, présentant des expériences témoins, ou d'enregistrer la discussion et de faire écouter aux participants leurs propres interventions.

7.3 LA PROGRESSION DE L'ACTION DE SENSIBILISATION

L'action de sensibilisation devra débuter par des contacts avec les responsables locaux (Délégué, Omda, structures socio-collectives, locales, etc....) pour les sensibiliser au projet AEP

7.3.1 La première phase de la sensibilisation

Elle sera assurée selon un processus progressif comportant au moins 3 passages successifs, (3 contacts) par groupe, chaque groupe pouvant réunir entre 15 et 30 bénéficiaires; ces contacts seront interrompus par des périodes libres, d'une semaine à peu près, afin de favoriser la gestation du message de sensibilisation transmis et d'assurer une sorte de feed-back qui sera examiné pendant les passages suivants.

Au cours de chaque passage (contact), un certain nombre de thèmes seront exposés et débattus avec les bénéficiaires.

• Les thèmes du premier passage

- inconvénients du mode actuel de desserte.
- présentation du système AEP,
- qualité et quantité de l'eau potable et les autres avantages,
- principes de gestion d'un système AEP,
- rôle de l'AIC, prérogatives, liens AEP/AIC.
- adhésion, participation,
- modes de desserte et de paiement,
- exposé de l'étendue du réseau

• Les thèmes du 2^{ème} passage

- mode de desserte : BF/Potence/Br. particulier,
- mode de recouvrement des coûts : forfaitaire, à la consommation,
- tracé du réseau : nature et implantation des points de distribution.
- l'initiative de présenter une demande de création d'une AIC
- Modalités pratiques d'application du mode de gestion (Gardien du point de distribution, affectation, etc...)
- L'engagement à contribuer ultérieurement au fonds de roulement
- intégrer les besoins spécifiques en sensibilisation à partir de l'enquête socio-économique ou de la phase préparatoire du travail de sensibilisation.

Vers la fin du deuxième passage, le travail de sensibilisation devra avoir pris amplement connaissance des attentes de la population, les formuler et les transmettre à l'étude de faisabilité pour en tenir compte.

• Les thèmes du 3^{ème} passage

- présentation des résultats de l'étude de faisabilité, des composantes de l'AEP et notamment des points de distribution,
- investissement, coût par habitant,
- coût d'exploitation : frais fixes, frais variables,
- prix de l'eau,
- définir le montant du fonds de roulement à collecter auprès des bénéficiaires pour assurer l'équilibre de la trésorerie de l'AIC, cette contribution étant considérée comme un fond perdu et non une avance à la consommation

- Collecter les engagements au fonds de roulement
- intégrer les besoins spécifiques en sensibilisation à partir de l'enquête socio-économique ou de la phase préparatoire du travail de sensibilisation.
- identifier avec les participants les besoins complémentaires en sensibilisation à transférer à la deuxième phase de sensibilisation.

Simultanément à l'exécution du troisième passage de la sensibilisation, les sensibilisateurs sont invités à prendre un dernier contact avec les responsables locaux pour leur exposer les résultats de l'étude de faisabilité.

7.3.2 La deuxième phase de la sensibilisation

Elle prendra en considération les conclusions de la première phase, ses acquis et ses insuffisances et notamment les besoins complémentaires en sensibilisation qu'elle a relevés et utilisera la même méthodologie, à savoir, combiner les techniques d'intervention (contacts de groupes, contacts individuels), couvrir le maximum d'espace, en intervenant au niveau de toutes les localités et varier la gamme des bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes, adultes).

Mais la spécificité de la deuxième phase, c'est qu'elle donne aux objectifs de la sensibilisation, un aspect plus concret :

- créer l'AIC, initier ses membres à l'action communautaire et surtout au travail d'équipe, les inciter à entreprendre de petites activités susceptibles de les mettre à niveau et les préparer à gérer le système d'AEP
- superviser la collecte du fonds de roulement.

7.4 L'ORGANISATION DE LA SENSIBILISATION

7.4.1 Comment structurer l'action de sensibilisation

Les sociologues sensibilisateurs sont invités à structurer l'action de sensibilisation en :

- contacts individuels
- réunions de groupes assez restreints
- réunions élargies d'information générale.

a) Des contacts individuels (20 à 30 par zone AEP)

Il devraient être axés sur des objectifs très concrets : distribution des contrats d'engagement avec l'AIC, explication de la signification de ces contrats, incitation à la participation au fonds de roulement et éventuellement, vérification des listes des bénéficiaires (effectif des membres des ménages, localité d'affectation, transcription des noms, effectif du cheptel).

b) Des réunions de groupes assez restreints

Le nombre de ces réunions dépend de la taille de la communauté. Elles se répartissent en réunions de :

- groupes d'hommes-chefs de ménages : n groupes de 15 à 30 participants par communauté-zone AEP. (cinq groupes pour une communauté de 100 à 150 ménages)
- groupes de femmes : 2 groupes par communauté-zone AEP, au moins.

Il s'agit dans ces deux types de réunions d'approfondir les thèmes de la sensibilisation, aussi bien généraux que spécifiques, en s'appuyant sur la dynamique de groupe et en faisant participer les bénéficiaires au débat.